

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FINANCES

COMITE ITIE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

EITI COMMITTEE



COMITE DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

RAPPORT ANNUEL D'AVANCEMENT

Période de référence : 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

VERSION FINALE : Avril 2025

Site internet du Comité ITIE : www.eiticameroon.org

TABLE DES MATIERES.....	Erreur ! Signet non défini.
LISTE DES ABREVIATIONS	3
LES GRANDES ETAPES DE L'ITIE AU CAMEROUN	7

INTRODUCTION	8
---------------------------	----------

PREMIERE PARTIE : EVALUATION GENERALE DE LA PERFORMANCE ANNUELLE

CHAPITRE 1 : PRESENTATION DES OBJECTIFS DU PLAN DE TRAVAIL.....	13
CHAPITRE 2 : RESUME DES ACTIVITES ENTREPRISES PAR LE COMITE ITIE EN VUE DE LA REALISATION DES OBJECTIFS DU PLAN DE TRAVAIL.....	14

1.- Evaluation du niveau de mise en œuvre du chronogramme 2024 du Plan de travail triennal 2023-2025 adopté en avril 2023 par le Comité ITIE	14
2. Point sur le niveau d'atteinte des objectifs convenus en 2024	20
3- Leçons apprises de la mise en œuvre du chronogramme 2024 du Plan triennal 23-25	22

CHAPITRE 2: AUTRES ELEMENTS DE PERFORMANCE ANNUELLE: COMPOSITION DU COMITE ITIE ET COUT DE FINANCEMENT EN 2024

1.-Composition du Comité ITIE	Erreur ! Signet non défini.
a)- Présentation du Comité ITIE	
b)- Présentation du Secrétariat Permanent	
2.- Coût de financement en 2024	Erreur ! Signet non défini.

CHAPITRE 3: FORCES ET FAIBLESSES IDENTIFIEES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE AU CAMEROUN

DEUXIEME PARTIE : RESULTATS ET IMPACT OBTENUS PAR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE

CHAPITRE 1 : ACTIVITES MENEES PAR LES AUTRES PARTIES PRENANTES INTERESSEES A LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE

1. Activités entreprises par les organisations de la société civile	28
2. Activités entreprises par les entreprises extractives	28
3. Activités entreprises par les entités publiques	34

CHAPITRE 2 : PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS.....

CHAPITRE 3 : APERÇU DES REPONSES DU COMITE AUX RECOMMANDATIONS ITIE

1. Réponses du Comité aux mesures correctives prononcées le 29 février 2024	40
2. Réponses du Comité aux recommandations de l'Administrateur Indépendant	40

CHAPITRE 4 : EVALUATION DES PROGRES REALISES PAR LE CAMEROUN PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DE LA NORME ITIE

1. Tendance du Cameroun en matière de respect de la Norme ITIE 2023	41
2. Etat des discussions concernant le présent rapport dans et en dehors du Comité	43

CONCLUSION

Liste des tableaux

Tableau 1 : Composition détaillée du Comité sous le décret ITIE 2024 en prenant en compte le genre

Tableau 2 : Composition détaillée du Secrétariat Permanent en 2024 en prenant en compte le genre

Tableau 3 : Appréciation du niveau de respect de la Norme ITIE 2023 par le Cameroun

Annexes

Annexe 1 : Tableau de présentation du coût de financement en 2024

LISTE DES ABREVIATIONS

AI	Administrateur Indépendant
BE	Bénéficiaire Effectif
CA/ITIE	Conseil d'Administration de l'ITIE
CAPAM	Cadre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier
CENC	Conférence Episcopale Nationale du Cameroun
CEPCA	Conseil des Eglises Protestantes du Cameroun
CIMEC	Conférence Internationale des Mines et exhibition du Cameroun
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CONAC	Commission Nationale Anti-Corruption
CRS	Compte Rendu de Session
CRADEC	Centre Régional Africain pour le Développement Endogène et Communautaire
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
DGD	Direction Générale des Douanes
DGI	Direction Générale des Impôts
DGTCFM	Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire
FODER	Forêts et Développement Rural
FMI	Fonds Monétaire International
FDR	Feuille de Route
GAD	Groupe d'Actions pour le Développement
GECAM	Groupement des Entreprises du Cameroun
GMP	Groupe Multi Partite
GTSEC	Groupe de Travail chargé du suivi des actions prioritaires en vue de préparer le Cameroun à l'évaluation ciblée en 2025
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
MINDDEVEL	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINFI	Ministère des Finances
MINJUSTICE	Ministère en charge de la Justice
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable
MINMIDT	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
OSCC-ITIE CAM	Plateforme des Organisations de la Société civile camerounaise impliquées dans le suivi de l'ITIE
PCQVP	Publiez Ce Que Vous Payez
PNG	Programme National de Gouvernance
PE	Propriété Effective
PLAVOLCAM / MINJEC	Plateforme des Acteurs œuvrant dans le Volontariat au Cameroun / Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique
PRC	Présidence de la République du Cameroun
PT	Plan de Travail
RAA	Rapport Annuel d'Avancement
RSE	Responsabilité Sociale et Environnementale
SNI	Société Nationale d'Investissement
SNH	Société Nationale des Hydrocarbures
SONAMINES	Société Nationale des Mines
SP/ITIE	Secrétariat Permanent (anciennement dénommé Secrétariat Technique)
SPM	Services du Premier Ministre
TDR	Terme De Référence
TI	Transparency International
UJC	Union des Journalistes du Cameroun
SI-ITIE	Secrétariat International
SONARA	Société Nationale de Raffinage



SON EXCELLENCE MONSIEUR PAUL BIYA
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN



MONSIEUR JOSEPH DION NGUTE
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT



MONSIEUR LOUIS PAUL MOTAZE
MINISTRE DES FINANCES
PRESIDENT DU COMITE ITIE



MONSIEUR FUH CALISTUS GENTRY
MINISTRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT
TECHNOLOGIQUE, a. I
VICE-PRESIDENT DU COMITE ITIE

LES GRANDES ETAPES DE L'ITIE AU CAMEROUN

Juin 2005	1. Adhésion du Cameroun à l'ITIE sur les Très Hautes Instructions du Président de la République du Cameroun 2. Signature par le Premier ministre du décret n°2005/2176/PM du 16 Juin 2005, créant le Comité de suivi de la mise en œuvre des principes de l'ITIE (Comité ITIE). Ces instances étaient constituées du Comité et du Secrétariat Technique.
Novembre 2007	Obtention du statut de <i>pays candidat</i>
Octobre 2013	Obtention du statut de <i>pays conforme</i>
Juillet 2017	Démarrage de la 1 ^{ère} Validation sous le prisme de la Norme ITIE 2016
Juin 2018	Décision du Conseil d'administration de l'ITIE saluant le Cameroun pour <i>les progrès significatifs</i> réalisés dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016 et l'admettant à une 2 ^{ème} Validation
Juillet 2018	Signature par le Premier Ministre du Décret n°2018/ 6026/PM du 17 juillet 2018 portant organisation et fonctionnement du Comité ITIE
Février 2020	Démarrage de la Validation du Cameroun sous la Norme ITIE 2019
Janvier 2021	Décision du Conseil d'administration de l'ITIE qui salue le Cameroun pour <i>les progrès significatifs</i> réalisés dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019 et l'admet à une 3 ^{ème} Validation
Avril 2021	Suspension temporaire du Cameroun l'ITIE pour non publication du Rapport ITIE 2018
Juillet 2021	Notification officielle de la suspension temporaire du Cameroun de l'ITIE en raison de la publication du rapport ITIE 2018
Juin 2023	Adoption de la Norme ITIE 2023
Octobre 2023	Lancement de la nouvelle Validation du Cameroun à l'ITIE
Janvier 2024	Signature par le Premier ministre du Décret n°2024/00165/PM du 31 janvier 2024 portant réorganisation et fonctionnement du Comité ITIE. Ces nouvelles instances sont : le Comité et le Secrétariat Permanent
Fév. 2024	Décision du Conseil d'administration de l'ITIE suspendant le Cameroun pour violation du Protocole de la société civile, malgré un score global de 53/100 obtenu.

INTRODUCTION

Note Importante : *Le Rapport Annuel d'Avancement participe de la mise en œuvre par le Cameroun de l'Exigence 7.4 de la Norme ITIE, intitulée : « Examen des résultats et de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE » qui dispose que : « Le Groupe Multipartite est tenu d'évaluer les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles. Il lui revient de documenter son examen annuel de l'impact et des résultats de la mise en œuvre de l'ITIE dans un Rapport Annuel d'Avancement ou par d'autres moyens qu'il décidera ».*

Le Rapport Annuel d'Avancement (RAA) du Cameroun pour l'année 2024 dresse un bilan complet des progrès réalisés par le Comité de suivi de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), dénommé "COMITÉ ITIE", ainsi que des actions menées par les parties prenantes. Ce rapport met en lumière les événements clés et les décisions stratégiques qui ont jalonné la période, contribuant ainsi à la transparence et à la bonne gouvernance dans le secteur extractif du pays.

Ainsi, l'année 2024 a été marquée par plusieurs événements déterminants. Le 30 janvier 2024, le Ministre des Finances (MINFI), Champion de la mise en œuvre de l'ITIE au Cameroun, a présidé une session du COMITÉ ITIE, portant sur l'examen du rapport provisoire de validation du Cameroun, un processus crucial pour évaluer le respect des exigences de la Norme ITIE. De plus, le 31 janvier 2024, un décret du Premier Ministre a permis la réorganisation de l'institution, introduisant des réformes nécessaires pour répondre aux exigences de la Norme ITIE. Par ailleurs, lors de sa réunion du 29 février 2024, le Conseil d'Administration de l'ITIE a attribué un score modéré au Cameroun et a pris la décision de suspendre le pays en raison de la faiblesse de l'engagement des parties prenantes.

En outre, la réorganisation du COMITÉ ITIE a permis une meilleure coordination et une désignation des représentants des entités concernées au Groupe Multipartite, renforçant ainsi l'autonomie et la représentativité des parties prenantes. Ce processus a ouvert la voie à la rédaction participative du Rapport Annuel d'Avancement 2023 et au lancement de la mission de conciliation 2022.

Dans le même temps, la mise en œuvre du décret ITIE de 2024, supervisée par le MINFI, a permis de prendre des décisions majeures, marquant un tournant dans le suivi de l'Initiative. L'année a également été marquée par la participation du COMITÉ ITIE à plusieurs événements nationaux et régionaux, tels que la Conférence Internationale des Mines et exhibition du Cameroun (CIMEC) en avril et un atelier à Abidjan en mai. Par ailleurs, plusieurs formations ont été co-animées, notamment une session visant à former les journalistes à l'utilisation des données ITIE pour lutter contre les flux financiers illicites, en collaboration avec le CRADEC. En outre, des réformes législatives notables ont été adoptées, dont la signature de la Loi sur la fiscalité locale en décembre 2024 et la promulgation de huit décrets d'application du Code minier en novembre.

Enfin, un atelier sur le remplissage du formulaire de déclaration ITIE pour la Conciliation 2022 a été organisé en décembre 2024, justifiant ainsi la prorogation du délai de publication du Rapport ITIE 2022, prévue pour mars 2025.

Ce document est structuré en deux parties : la première évalue la performance annuelle en 2024, et la seconde présente les principaux impacts obtenus au cours de cette période.

Illustration des faits marquants de la mise en œuvre de l'ITIE au Cameroun en 2024



Atelier de formation à l'utilisation des formulaires de déclaration de la conciliation ITIE de l'exercice 2022, du 20 décembre 2024 (de gauche à droite : les deux Sénateurs représentant le Sénat au Comité ITIE, le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique, Vice-Président du Comité ITIE, a.i, Mme le Secrétaire Permanent, l'Administrateur Indépendant du Cabinet EnerTEAM)



Atelier de formation à l'utilisation des formulaires de déclaration de la conciliation ITIE de l'exercice 2022 le 20 décembre 2024 (au centre : Monsieur le Sénateur, Madame le Secrétaire Permanent, le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique a.i, Mme la Sénatrice, le représentant des Services du Premier Ministre)



Session du Comité ITIE du 19 décembre 2024 qui a abouti à l'adoption du rapport de cadrage de l'exercice 2022



Monsieur Abdoulaye YAOUBA, Ministre Délégué auprès du Ministre des Finances a présidé une double session du Comité ITIE du 24 au 25 septembre 2024 à l'Hôtel Mont-Fébé de Yaoundé. (de gauche à droite : Mme la Sénatrice, le Représentant du SGPR/PRC, le MINDEL/MINFI, Mme le SP/ITIE, le Sénateur)

PREMIERE PARTIE : EVALUATION GENERALE DE LA PERFORMANCE ANNUELLE

En raison des contraintes liées à sa réorganisation, le Comité a poursuivi son évolution selon le Chronogramme 2024 du Plan de Travail Triennal 2023-2025, adopté en avril 2023¹. Dans le but d'évaluer la performance annuelle réalisée par le Comité ITIE en 2024, il convient de :

- Présenter les objectifs du Plan de travail triennal 2023-2025 (chapitre 1) ;
- Dresser la liste des activités menées pour la réalisation des objectifs du Plan de travail (chapitre 2) ;
- Présenter les autres éléments de performance annuelle, en prenant en compte les effectifs du Comité ITIE et le coût de financement en 2024 (chapitre 3) ;
- Identifier les forces et faiblesses de la mise en œuvre de l'ITIE au Cameroun (chapitre 4).

¹ Il faut observer que la date d'adoption du Plan de Travail Triennal 2023-2025 se situe avant les résultats de la récente Validation, or ladite évaluation a déjà pris en compte ledit Plan.

CHAPITRE 1 : PRESENTATION DES OBJECTIFS DU PLAN DE TRAVAIL

Une lecture approfondie du Plan de Travail Triennal 2023-2025, dans sa dernière mise à jour du 05/04/2023², permet de présenter les objectifs suivants par axe :

OBJECTIF GÉNÉRAL : [Aucun objectif général connu.](#)

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

AXE 1 : ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES ET GOUVERNANCE DU COMITÉ

Objectif spécifique 1 : Améliorer l'efficacité du Comité et du Secrétariat Permanent.

AXE 2 : TRANSPARENCE

Objectif spécifique 2 : Améliorer la gouvernance et la redevabilité dans le secteur extractif.

AXE 3 : RÉSULTATS ET IMPACT

Objectif spécifique 3 : Améliorer l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur les réformes du secteur extractif et dans l'espace civique en matière de redevabilité.

² Il faut observer que la date d'adoption du Plan de Travail Triennal 2023-2025 se situe avant les résultats de la Validation, or ladite évaluation a déjà pris en compte ledit Plan.

CHAPITRE 2 : RESUME DES ACTIVITES ENTREPRISES PAR LE COMITE ITIE EN VUE DE LA REALISATION DES OBJECTIFS DU PLAN DE TRAVAIL

Il convient ici de faire une présentation succincte des activités entreprises en 2024 par le Comité (I), puis d'apprécier le niveau d'atteinte des objectifs retenus dans le cadre dudit Plan (II) afin de dégager les leçons apprises de la mise en œuvre du chronogramme 2024 du Plan de travail triennal 2023-2025 (III).

1. Evaluation du niveau de mise en œuvre du chronogramme 2024 du Plan de Travail Triennal 2023-2025

Le Comité ITIE a montré un engagement soutenu en 2024, avec douze sessions traitant des enjeux essentiels pour la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Cameroun. Il a notamment pris connaissance des versions provisoire et finale du rapport de validation, aligné ses actions avec la Norme ITIE et collaboré étroitement avec le Secrétariat International à travers des formations tels que : l'élaboration du Plan de travail, les innovations de la Norme ITIE 2023. Le Comité a également suivi de près les grands projets miniers, en mettant l'accent sur des événements comme la Convention Internationale des Mines et l'Exposition du Cameroun (CIMEC) 2024.

Le Comité a pris des décisions importantes, en prenant acte de la Décision MINFI portant constatation de la composition du Comité ITIE suite à la désignation des représentants des parties prenantes, afin de garantir une représentation équilibrée et consensuelle. Il a également suivi l'avancement des mesures correctives et des recommandations stratégiques issues de la validation du 29 février 2024, notamment la mise en œuvre du Code Minier à travers la signature des textes d'application, structurant désormais le secteur minier en deux sous-secteurs : l'artisanat minier et la mine industrielle.

Une revue budgétaire a révélé que les activités ont été financées par la dotation MINFI, avec un budget bien inférieur aux prévisions, mais ce financement a permis d'accomplir des activités essentielles. Le Comité a adopté le Rapport Annuel d'Avancement 2023 et a créé un Groupe de Travail pour la mise en œuvre des actions prioritaires en vue d'assurer la préparation du Cameroun à l'évaluation ciblée (GTSEC). En outre, des résolutions ont été proposées concernant la normalisation du Secrétariat Permanent et la contractualisation du personnel ITIE, avec un objectif de finaliser ces processus **avant fin novembre 2024**.

En conclusion, bien que des défis demeurent, le Comité ITIE continue de renforcer la gouvernance et la transparence dans le secteur extractif du Cameroun, avec des progrès notables tout au long de l'année.

AXE I : ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES ET GOUVERNANCE DU COMITE ITIE

Objectif général : Améliorer l'efficacité du Comité et du Secrétariat Permanent

1. Axe I.1 : Capacitation du Comité ITIE et du Secrétariat Permanent

- **Activité 01 : Mobilisation des ressources pour le financement du PTT 2023-2025 pour la deuxième année 2024**

Résultat : La dotation MINFI a été effectuée en 2023 pour financer les activités du Comité ITIE.

Observation : L'activité a été partiellement réalisée et devrait être reconduite en 2025, la seconde sous-activité « mobilisation des ressources auprès des partenaires au développement » n'ayant pas été accomplie.

Marge de progrès : limitée

Progrès estimé : 60% (partiellement réalisée, une sous-activité est en attente).

- **Activité 02 : Couverture des charges administratives et financières du Comité et du Secrétariat Permanent**

Résultat : Les charges administratives et financières ont été couvertes.

Observation : Certaines sous-activités n'ont pas été réalisées, telles que l'apurement des arriérés dus au personnels suite à la poursuite de la procédure de contractualisation des personnels du Secrétariat Permanent au niveau de la DAJC/MINFI et du Secrétariat Permanent ; l'apurement des arriérés des honoraires dus à EnerTEAM et au Cabinet ASSIFE sont en attente de paiement et la procédure à ce niveau suit son cours, à reconduire en 2025.

Marge de progrès : limitée

Progrès estimé : 65% (les charges ont été couvertes, mais d'autres aspects restent en suspens).

- **Activité 03 : Finalisation du processus de révision du décret ITIE du 17 juillet 2018**

Résultat : Le décret ITIE a été signé par le Premier Ministre le 31 janvier 2024 et la composition du Comité ITIE a été constatée par décision MINFI.

Observation : Le renforcement de l'effectif du SP et l'audit financier du compte d'emploi du Comité sont des sous-activités non réalisées et devront être reconduites en 2025.

Marge de progrès : bon

Progrès estimé : 80% (le décret a été signé, mais des actions supplémentaires sont nécessaires).

2. Axe I.2 : Maîtrise du processus ITIE par les parties prenantes

- **Activité 04 : Participation aux ateliers, séminaires, conférences et événements ITIE**

Résultat : Une délégation camerounaise a participé à l'atelier à Abidjan en mai 2024.

Observation : Activité réalisée, les membres de l'ITIE ont été formés avec succès.

Marge de progrès : bon

Progrès estimé : 85% (activité réalisée avec succès, mais pas de nouvelle évolution dans la suite de l'activité).

- **Activité 05 : Coopération avec les entités travaillant sur les thématiques en rapport avec l'ITIE**

Résultat : Participation active du Comité ITIE aux Webinaires et événements en ligne.

Observation : Activité réalisée, avec un suivi détaillé des événements.

Marge de progrès : faible

Progrès estimé : 85% (activité réalisée avec succès même si le taux de participation³ des Membres de l'ITIE auxdits Webinaires doit être amélioré).

- **Activité 06 : Participation des Collèges à la mise en œuvre de l'ITIE**

Résultat : Participation effective des parties prenantes au Rapport Annuel d'Avancement (RAA) 2023, au plan de travail 2025, au processus de production du Rapport ITIE 2022.

Observation : Activités à reconduire en 2025.

Marge de progrès : bon

Progrès estimé : 75% (activité réalisée, mais à reconduire en 2025).

3. **Axe I.3 : Gouvernance du GMP**

- **Activité 07 : Suivi de la mise en œuvre de l'ITIE par le GMP**

Résultat : Renforcement de la supervision du Comité ITIE, avec la tenue de 12 sessions tout au long de l'année.

Observation : Toutes les sessions ont été réalisées avec des comptes rendus disponibles pour chaque réunion et le débat public entre les parties prenantes a été effectif.

Marge de progrès : très bon

Progrès estimé : 90% (activité bien réalisée, les comptes rendus sont disponibles en attendant l'évaluation du niveau de mise en œuvre des résolutions du Comité ITIE).

AXE II : TRANSPARENCE

Objectif général : Améliorer la gouvernance et la redevabilité dans le secteur extractif

1. **Axe II.1 : Rapportage ITIE de l'exercice 2022**

- **Activité 08 : Production du Rapport ITIE 2022**

Résultat : Les TDRs de l'Administrateur Indépendant ont été élaborés, examinés et adoptés. L'AI a été recrutée et un atelier de remplissage du formulaire de déclaration pour la conciliation ITIE 2022 a été organisé avec succès.

Observation : Activité réalisée, conforme aux objectifs.

Marge de progrès : bon

Progrès estimé : 25% (l'activité a été réalisée mais les progrès sont jugés insuffisants).

2. **Axe II.2 : Mise en œuvre des chantiers prioritaires**

- **Activité 09 : Publication des contrats extractifs**

Résultat : Le Code Minier et ses textes subséquents rendent l'ITIE contraignant pour les entreprises minières.

Observation : Cette activité doit être reconduite en 2025 en raison de la lente mise en œuvre des sous-activités notamment pour le secteur pétrolier.

Marge de progrès : bon

Progrès estimé : 85% (la publication des contrats miniers a bien avancé, bien qu'une reconduction en 2025 soit nécessaire).

- **Activité 10 : Divulcation des bénéficiaires effectifs**

Résultat : Des évolutions importantes ont été faites en 2024, avec une définition précise du Bénéficiaire Effectif et des critères de déclaration.

Observation : L'activité est en cours, avec une reconduction prévue pour 2025 pour compléter les pratiques.

³ Il y'a en moyenne cinq Membres de l'ITIE aux Webinaires organisés par le SI-ITIE

Marge de progrès : limité

Progrès estimé : 70% (les progrès sont marginaux, mais l'activité est encore incomplète et nécessite des actions supplémentaires en 2025).

3. Axe II.3 : Contribution aux réformes du secteur public en liaison avec le secteur extractif

▪ **Activité 11 : Contribution à l'élaboration des textes d'application des Codes pétrolier et minier**

Résultat : Prise de huit textes d'application du nouveau Code Minier 2023 à la suite de l'inscription en ordre du jour du Comité ITIE au mois d'octobre 2024 d'un point d'information et de débat sur les projets de textes d'application du Nouveau Code Minier.

Observation : Activité partiellement réalisée, reconduction en 2025 nécessaire pour finaliser les sous-activités prévues (texte d'application de la Loi portant Code de Transparence et de bonne gouvernance des Finances Publiques, intégration, études, etc.).

Marge de progrès : bon

Progrès estimé : 75% (l'activité a progressé mais des actions supplémentaires sont nécessaires pour l'application effective des textes en 2025).

AXE III : RÉSULTATS ET IMPACT

Objectif général : Améliorer l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur les réformes du secteur extractif et dans l'espace civique

1. Axe III.1 : Promotion de l'ITIE comme outil de transparence

○ **Activité 12 : Participation active à la sensibilisation/communication ITIE**

Résultat : Le Comité ITIE a participé au CIMEC en avril 2024 et co-animé en mai 2024 avec le CRADEC un atelier de formation des journalistes sur l'utilisation des données ITIE dans le cadre de la lutte contre les flux financiers illicites dans le secteur extractif. Production d'un nouveau dépliant « C'est quoi l'ITIE ». Ouverture d'un forum des Journalistes ITIE.

▪ **Participation du Comité ITIE au CIMEC⁴**

Observation : Activité en cours, à reconduire en 2025 pour continuer la sensibilisation des sociétés minières et autres publics cibles.

Marge de progrès : bon

Progrès estimé : 70% (l'activité de dissémination des données ITIE a commencé et des résultats ont été produits, mais il reste du travail à faire en 2025 notamment dans les localités abritant les grands projets miniers).

⁴ <https://eitcameroon.org/post/4361>



Mme le Secrétaire Permanent recevant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement et sa suite sur le stand de l'ITIE lors du CIMEC.

La 4ème Convention Internationale des Mines et Exhibition du Cameroun en abrégé CIMEC s'est déroulée au Palais des congrès du 22 au 24 mai 2024 sous le thème retenu : « La transition du potentiel géologique à la mise en production des gisements miniers comme moyen de renforcement de la croissance économique dans la sous-région ».



Affluence des hautes personnalités, des journalistes, du grand public sur le CIMEC et sur le Stand ITIE <https://iticameroun.org/post/4361>

2. Axe III.2 : Suivi des recommandations ITIE

o **Activité 13 : Implémentation des recommandations tirées de la mise en œuvre**

Résultat : Le suivi des recommandations de l'Administrateur Indépendant a été effectué, avec la mise à jour régulière des informations par le Secrétariat Permanent qui les a transmises à Enerteam dans le cadre du projet de Rapport ITIE 2022. Un Plan de mise en œuvre des mesures correctives de la dernière Validation est en cours de finalisation au niveau du Secrétariat Permanent.

Observation : Activité réalisée, à reconduire pour l'année suivante pour assurer un suivi continu.

Marge de progrès : bon

Progrès estimé : 85% (le suivi a été effectué et est en cours de mise en œuvre, mais il nécessite un suivi à long terme)

3. Axe III.: Planification annuelle d'activités et suivi-évaluation de la mise en œuvre de l'ITIE

○ **Activité 14 : élaboration, mise en œuvre et suivi-évaluation du Plan de Travail**

Résultat : Mise en Place en novembre 2024 par Décision MINFI du Groupe de Travail (GTSEC) chargé entre autre de doter le Comité d'un Plan de Travail; lancement d'une consultation élargie des parties prenantes par le Secrétariat Permanent dans le cadre de l'élaboration du projet de Plan de Travail 2025; adoption du Rapport Annuel d'avancement 2023.

Observation : Activité réalisée, à reconduire pour l'année suivante pour assurer un suivi continu.

Marge de progrès : limité

Progrès estimé : 80% (l'élaboration et la mise en œuvre ont été réalisées, mais le suivi pour l'année suivante devra se poursuivre).

2. Point sur le niveau d'atteinte des objectifs du chronogramme 2024

<p>Objectif global de l'Axe 1 : <i>"Améliorer l'efficacité du Comité et du Secrétariat Permanent"</i></p>	<p>En prenant en compte les marges de progrès mentionnées pour les activités de l'Axe 1, voici la conclusion à tirer concernant l'atteinte de l'objectif général <i>"Améliorer l'efficacité du Comité et du Secrétariat Permanent"</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quantitatif : Calcul global de l'atteinte de l'objectif de l'Axe 1 : Nous pouvons maintenant calculer un pourcentage d'atteinte global en faisant la moyenne des pourcentages de progrès de chaque activité : Progrès moyen=60+65+80+85+85+75+90/7=78.57% L'objectif global de l'Axe 1 est en voie d'être atteint, soit 78.57%. • Qualitatif : D'un point de vue qualitatif, les progrès réalisés sont significatifs, notamment en considérant la révision du décret ITIE ainsi que la participation active du Comité à des événements nationaux et internationaux. Toutefois, des lacunes demeurent, notamment concernant l'apurement des arriérés financiers et le renforcement de l'effectif du Secrétariat Permanent. L'impact global est encore limité par ces non-réalisations et il y'a du travail à faire. Les avancées qualitatives sont bonnes, mais nécessitent un suivi plus rigoureux pour renforcer l'efficacité du Comité et du Secrétariat Permanent. <p>En conclusion, bien que des progrès notables aient été réalisés, l'objectif général de l'Axe 1 est en cours de réalisation. Des actions correctives et des priorités doivent être fixées pour 2025 afin d'optimiser l'efficacité du Comité et du Secrétariat Permanent.</p>
<p>Objectif global de l'Axe 2 <i>"Améliorer la gouvernance et la redevabilité dans le secteur extractif"</i></p>	<p>En prenant en compte les marges de progrès pour la réalisation de l'objectif global de l'Axe 2 <i>"Améliorer la gouvernance et la redevabilité dans le secteur extractif"</i>, voici la conclusion que l'on peut en tirer d'un point de vue quantitatif et qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quantitatif : Calcul global de l'atteinte de l'objectif de l'Axe 2 : Pour déterminer un pourcentage d'atteinte global, on peut calculer la moyenne des progrès estimés de chaque activité : Progrès moyen=80+85+70+75/4=77.5% L'objectif global de l'Axe 2 est en cours de réalisation avec un taux de 77.5%. Cela montre un progrès global satisfaisant, bien que des efforts supplémentaires soient nécessaires pour finaliser les activités en cours. • Qualitatif : D'un point de vue qualitatif, il y a des progrès notables, notamment avec l'adoption des TDRs pour le Rapport ITIE 2022 et la clarification des critères pour les bénéficiaires effectifs. Cependant, les activités sont encore en cours et doivent être consolidées en 2025. Les résultats obtenus sont importants, mais insuffisants pour garantir une gouvernance et une redevabilité optimales dans le secteur extractif. Par ailleurs le Comité gagnerait à s'appropriier les nouveaux Termes de Référence pour la conciliation 2023 en évoluant si possible vers l'analyse des risques et l'intégration des données ITIE. <p>En conclusion, bien que des avancées significatives aient été réalisées, l'objectif global de l'Axe 2 n'est pas encore pleinement atteint. Il existe des marges de progrès notables, et la mise en œuvre de certaines sous-activités devra se poursuivre pour 2025 afin de renforcer la gouvernance et la transparence dans le secteur extractif.</p>

Objectif global de l'Axe III, "Améliorer l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur les réformes du secteur extractif et dans l'espace civique"

- **Quantitatif : Calcul global de l'atteinte de l'objectif de l'Axe 3.** Pour calculer un pourcentage d'atteinte global, on peut faire la moyenne des pourcentages de progrès pour chaque activité :

Progrès moyen= $70+85+80/3=78.33\%$

Ainsi, l'objectif global de l'Axe 3 est atteint à **78.33%**. Cela reflète un progrès significatif, mais il reste des efforts à fournir pour assurer la continuité et le suivi dans l'année à venir

- **Qualitatif :** D'un point de vue qualitatif, des progrès sont visibles, notamment dans la sensibilisation à l'ITIE, la mise à jour des recommandations et la planification des activités. Cependant, ces activités sont encore en cours, ce qui signifie que leur impact à long terme n'est pas encore pleinement réalisé. La sensibilisation, en particulier, doit être consolidée pour toucher une audience plus large, et les mesures correctives doivent être finalisées pour un suivi continu efficace.

En conclusion, bien que des progrès aient été réalisés dans l'impact de l'ITIE sur les réformes du secteur extractif, l'objectif global reste en voie de développement. Des actions sont en cours et doivent être poursuivies en 2025 pour garantir des résultats durables et tangibles.

3. Leçons apprises de la mise en œuvre de l'ITIE par le Comité ITIE

Les leçons à tirer découlant de l'analyse de l'activité du Comité ITIE en 2024, sont les suivantes :

1. **Engagement constant et dialogue inclusif :** Le nombre élevé de sessions et la collaboration avec le Secrétariat International illustrent l'importance d'un engagement continu et d'un dialogue inclusif entre toutes les parties prenantes. L'implication active de tous les acteurs, y compris la société civile, les entreprises privées et les administrations, est cruciale pour garantir la transparence et la redevabilité. Le débat public au sein du Comité a été effectif, comme le montrent les comptes rendus de sessions de l'année 2024, soulignant ainsi la valeur de ces échanges pour la prise des décisions éclairées.
2. **Formation et appropriation de la Norme ITIE 2023 :** Les formations sur la norme ITIE 2023 et l'élaboration du Plan de travail ont permis au Comité de se maintenir à jour et de s'adapter aux exigences ITIE.
3. **Suivi de l'avancement des projets stratégiques :** Le suivi des grands projets miniers de la Stratégie Nationale de Développement, est essentiel pour garantir leur alignement avec les objectifs de l'ITIE. Cela montre qu'il est indispensable de suivre de près les projets stratégiques à long terme pour assurer la transparence et la transformation du secteur extractif. Cependant, certaines activités d'ingénierie contenues dans le chronogramme 2024, telles que l'élaboration des feuilles de route sur la transition énergétique, le changement climatique, et la transparence du commerce des matières premières stratégiques, ont été reportées déjà en 2024 et le seront encore pour l'année 2025. Le report de certaines activités d'ingénierie en 2024 peut également être vu comme une opportunité de réévaluation et de réajustement stratégique.
4. **Gestion et adaptation budgétaire :** L'examen des prévisions budgétaires, comparé au financement réel, a permis d'identifier un écart notable. Si le gouvernement a mis à disposition les ressources attendues par la dotation MINFI pour financer les activités du Comité ITIE, il convient de souligner qu'aucune action significative de mobilisation des partenaires au développement n'a été enclenchée. Cette situation montre l'importance d'une gestion

rigoureuse des ressources et de l'adaptation aux contraintes financières tout en cherchant à optimiser l'impact des activités réalisées.

5. **Mise en œuvre des réformes législatives** : La progression dans l'adoption et la mise en œuvre du Code minier et de ses décrets d'application reflètent la nécessité d'un cadre juridique solide et adapté pour encadrer le secteur. Cela souligne l'importance d'avoir des réformes législatives et des politiques claires qui soutiennent la transparence et la gouvernance dans les industries extractives.
6. **Poursuite du processus de contractualisation des ressources humaines** : La poursuite du processus de contractualisation des personnels ITIE, met en évidence la nécessité d'une gestion professionnelle et structurée des ressources humaines au sein du Comité ITIE. Cela indique également qu'une attention particulière doit être portée à la continuité de l'administration et à la pérennisation d'une mise en œuvre efficace de l'ITIE.
7. **Flexibilité et réactivité face aux défis** : Le Comité ITIE a dû faire face à des défis à la mise en œuvre des mesures correctives et à la gestion des ressources humaines. Cependant, il est important de souligner que le niveau de progrès dans la réalisation des mesures correctives liés aux ressources humaines et à l'engagement de l'Etat ne seront pas sans conséquences pour le pays au terme de la prochaine évaluation ciblée.
8. **Formation des journalistes à l'utilisation des données ITIE pour le débat public** : L'utilisation des données ITIE dans le débat public a montré l'importance d'une collecte et d'une analyse régulières des données pour orienter les décisions stratégiques. La sensibilisation dans les localités riveraines, bien que reportée, souligne également la nécessité d'un travail de terrain continu pour renforcer la transparence et la sensibilisation des populations locales notamment celles riveraines des grands projets miniers qui tiennent à cœur au Chef de l'Etat.

En somme, ces leçons soulignent l'importance d'une gestion inclusive, flexible et bien structurée, avec un suivi rigoureux des progrès réalisés. Elles montrent également que, malgré les défis rencontrés, le Comité ITIE reste engagé à optimiser les ressources, à s'adapter aux priorités émergentes et à assurer la transparence dans le secteur extractif.

CHAPITRE 2: AUTRES ELEMENTS DE PERFORMANCE ANNUELLE

La ressource humaine mobilisée au cours de l'année 2024 est une donnée clé pour comprendre la performance de la mise en œuvre de l'ITIE au Cameroun, telle qu'il ressort des textes ci-après signés au cours de la période de référence :

- Décret n2024/00165/PM du 31 janvier 2024 portant réorganisation et fonctionnement du Comité de suivi de la mise œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives ;
- Décision MINFI de septembre 2024 portant constatation de la composition du Comité ITIE ;
- Décision n00001006/MINFI/CAB/ du 26 novembre 2024 portant création du Groupe de Travail chargé du suivi de la mise en œuvre des Actions prioritaires en vue de la préparation du Cameroun à l'évaluation ciblée en 2025.

1. Présentation du Comité ITIE

La réorganisation du Comité a grandement contribué à renforcer la représentativité du genre au sein du Groupe Multipartite, avec la désignation de membres féminins venant de divers secteurs. Cette avancée marque un pas important vers l'inclusivité et l'équilibre au sein des instances de décision.

- **Au niveau des administrations** : des représentantes ont été désignées au sein du MINJUSTICE, de la CONAC, de l'ENVIRONNEMENT, parmi d'autres, assurant ainsi une présence féminine significative dans ces structures clés.
- **Au niveau des entreprises** : des femmes influentes ont été intégrées, notamment au sein d'ADDAX, illustrant la reconnaissance du rôle des femmes dans les secteurs économiques stratégiques.
- **Au niveau des organisations de la société civile** : des voix féminines sont désormais présentes au sein de l'ONECCA, du CEPCA, du CAFABG, du Barreau, de l'AFEMIC, etc., enrichissant ainsi le dialogue et les contributions dans les discussions sur les politiques publiques et la gouvernance.

L'engagement du Comité pour l'égalité des sexes et sa volonté d'assurer une représentation diversifiée et équilibrée dans ses activités ne souffre l'ombre d'aucun doute ainsi que décliné dans le tableau ci-dessous :

ORGANISMES REPRESENTES		Genre
1	Un Président du Comité/MINFI	Homme
2	Un Vice-Président,/MINMIDT	Homme
ADMINISTRATIONS	Composante	
1	Un représentant du Secrétariat Général de la Présidence de la République	Administration Homme
2	Un représentant du Secrétariat Général des Services du Premier Ministre	Administration Homme
3	Un représentant du Ministère en charge des Finances*	Administration Homme
4	Un représentant du Ministère en charge des Mines*	Administration Homme
5	Un représentant du Ministère en charge de l'Environnement	Administration Femme
6	Un représentant du Ministère de la Justice	Administration Femme
7	Un représentant du Président de la Commission Nationale Anti corruption (CONAC)	Administration Femme
8	Un représentant de la Société Nationale des Hydrocarbures(SNH)	Administration Femme

9	Un représentant de la Société Nationale des Mines (SONAMINES)	Administration	Homme
SECTEUR PRIVE		Composante	
1	Un représentant du sous-secteur gazier (Gaz du Cameroun)	Secteur privé	Homme
2	Un représentant de PERENCO Cameroon	Secteur privé	Homme
3	Un représentant d'ADDAX	Secteur privé	Femme
4	Un représentant du sous- secteur du transport pétrolier(COTCO)	Secteuèr privé	Homme
5	Un représentant d'EUROIL	Secteur privé	Homme
6	Un representant du secteur des carrières industrielles	Secteur privé	Homme
7	Un representant du secteur minier industriel	Secteur privé	Homme
8	Un representant des organismes ou entreprises représentant le secteur artisanal	Secteur privé	A completer
COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES & PARLEMENT		Composante	
1	Deux représentants du Sénat	Parlement	Homme Femme
2	Deux représentants de l'Assemblée Nationale	Parlement	Homme
3	Le maire de la commune d'Ibato (Région du sud-ouest)	CTD	Homme
4	Le maire de la commune de Bétaré Oya (Région de l'Est)	CTD	Homme
ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE		Composante	
1	Un représentant de Transparency International Cameroon (TI)	Société civile	Homme
2	Un representant de l'Union des Journalistes (UJC)	Société civile	Homme
3	Un représentant du Centre Régional Africain pour le Développement Endogène et Communautaire (CRADEC)	Société civile	Homme
4	Un representant du Centre pour l'Environnement et de la Développement	Société civile	Homme
5	Un representant de l'Association des Femmes du secteur Minier	Société civile	Femme
6	Un representant du CAFAB	Société civile	Femme
7	Un représentant du réseau des Chefs Traditionnels	Société civile	Homme
8	Un representant du Barreau du Cameroun	Société civile	Femme
9	Un représentant de l'Ordre National des Experts Comptables du Cameroun	Société civile	Femme
10	Un représentant de l'Association Culturelle Islamique du Cameroun (ACIC)	Société civile	Homme
11	Un representant du Conseil des Eglises Protestantes du Cameroun (CEPCA)	Société civile	Femme
12	En attente ⁵		

Tableau 1 : Composition détaillée du Comité sur la base du décret ITIE et de la décision MINFI de 2024

⁵ Lors de la session du Comité de septembre 2024, une note émanant du MINFI a été lue, sollicitant que le Représentant de la Conférence Episcopale Nationale du Cameroun quitte la salle, en raison de la durée de son mandat au sein du Comité, telle que soulignée par les mesures correctives de la dernière validation.

Le pourcentage de femmes au sein du "Comité" multipartite au Cameroun s'élève à 28,57 %, marquant ainsi une progression nette en termes d'inclusion féminine. Cette avancée se reflète au niveau du Collège de la société civile, où sur un total de onze membres, cinq sont issues de la gènte féminine. Cette évolution témoigne d'un engagement croissant en faveur de la parité et de l'intégration des femmes dans les instances décisionnelles de l'ITIE-Cameroun.

2.-Présentation du Secrétariat Permanent

Le Secretariat Permanent chargé d'assurer la mise en œuvre du Plan de travail et des résolutions du Comité ITIE. Pour s'arrimer à la Norme ITIE 2023, la prise en compte du genre a été effective :

Tableau 2 : Composition détaillée du Secrétariat Permanent en prenant en compte le genre en 2024

Qualité de Membres	Representants par nombre	Genre
Points focaux	Administrations et entités publiques (22)	Homme (19) Femme(03)
	Secteur privé	//////////
	Société civile (02)	Homme (02)
Personnels permanents ⁶	Sécretaire Permanent (01)	Femme
	Cadres de conception (02)	Femme (01) Homme (01)
	Agent de maîtrise- Comptable (01)	Femme (01)
	Personnel d'appui	Homme (03)

3. Note de transmission de l'état d'exécution du budget de l'exercice 2024, extrait du Plan de Travail Triennal 2023-2025 (Voir document accompagnant le présent fichier)

CHAPITRE 3: FORCES ET FAIBLESSES IDENTIFIEES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE AU CAMEROUN

Les faiblesses de la mise en œuvre en 2024, tirées de l'analyse de l'activité du Comité ITIE et des parties prenantes, sont les suivantes :

1. **Report des activités stratégiques** : Certaines activités d'ingénierie essentielles portant sur la transition énergétique, le changement climatique et la transparence du commerce des matières premières stratégiques, ont été reportées en 2025, ce qui a retardé des progrès importants dans ces domaines.
2. **Non publication du rapport ITIE 2022 à l'échéance du 31 décembre 2024.** Cependant, malgré ce retard, ledit rapport a été publié le 11 mars 2025.le Comité ITIE entend rattraper cela en publiant le rapport ITIE 2023 en octobre 2025 et en avançant sur l'intégration ITIE.
3. **En attente d'action significative pour mobiliser les partenaires au développement** : Bien que le gouvernement ait fourni les ressources attendues par la dotation MINFI, il n'y a eu aucune action notable pour mobiliser les partenaires au développement, ce qui a limité les possibilités de financement externe et a créé un écart dans les attentes.

⁶ Lors de l'élaboration du rapport annuel d'avancement 2024, il convient de noter que les personnels permanents attendent toujours la remise de leurs contrats de travail ainsi que le règlement de leurs arriérés de reliquat salaire. Il est important de souligner que des efforts sont en cours au niveau de la Division des Affaires Juridiques/MINFI pour résoudre ces questions administratives, pour le respect de la mesure corrective y afférente portant sur l'engagement de l'Etat.

4. **Gestion des ressources humaines** : Bien que la normalisation du Secrétariat Permanent soit toujours en cours, certaines démarches, comme la contractualisation des personnels ITIE et les nouveaux recrutements, n'ont pas été entièrement finalisées.
5. **Retards dans la mise en œuvre des mesures correctives** : Bien que le Comité ait fait preuve de flexibilité et de réactivité face aux défis, la mise en œuvre des mesures correctives semble piétinée (effectivité d'un Secrétariat Permanent, contrats, bénéficiaires effectifs, etc.).
6. **Sensibilisation dans les localités riveraines** : La sensibilisation des populations dans les localités riveraines a été reportée.
7. **Absence de planification annuelle** : L'absence d'un Plan de Travail annuel pour 2024 constitue une lacune notable.
8. **L'actualisation du site internet du Comité ITIE a été retardée en raison de l'attente du paiement des honoraires dus au Cabinet ASSIFE**. Le Comité ITIE a donné mandat au GTSEC de proposer au MINFI une solution pour le dénouement amiable de cet épisode.

Suite à l'analyse des faiblesses de la mise en œuvre en 2024 telles qu'énumérées ci haut, il est également important de souligner les avancées significatives qui ont marqué cette année, notamment dans les domaines suivants :

1. **Engagement actif et gouvernance renforcée** : La participation continue et significative des parties prenantes, ainsi que l'organisation de 12 sessions du Comité ITIE tout au long de l'année, traduit l'engagement continu du gouvernement. Le débat public et les comptes rendus détaillés témoignent de la transparence et de l'implication de tous les acteurs.
2. **Formation et appropriation de la norme ITIE** : Le Comité a poursuivi sa formation continue avec succès, notamment avec la participation à des ateliers et séminaires, comme celui d'Abidjan en mai 2024. Cela a permis de maintenir les membres du Comité à jour sur les Exigences de la Norme ITIE 2023.
3. **Suivi des recommandations et mise en œuvre des mesures correctives** : Le suivi des recommandations ITIE a été un élément clé de la mise en œuvre, avec la mise à jour régulière des informations et leur présentation portée à l'attention du Comité ITIE.
4. **Publication des contrats extractifs et transparence renforcée** : L'avancement dans la publication des contrats extractifs, soutenu par l'internalisation du Code Minier et ses textes d'application, montre une avancée notable dans la transparence du secteur extractif.
5. **Participation active à la sensibilisation et à la communication ITIE** : Le Comité a co-animé un atelier avec le CRADEC pour former les journalistes à l'utilisation des données ITIE, renforçant ainsi la communication et la sensibilisation sur les flux financiers illicites dans le secteur extractif. Il en est de même de la participation du Comité ITIE au CIMEC qui est un élément clé de la sensibilisation des entreprises minières, des administrations, du grand public au cours de la période sous revue, etc.
6. **Avancées en matière d'inclusivité du genre** : La réorganisation du Comité a grandement contribué à renforcer la représentativité du genre au sein du Groupe Multipartite. Des membres féminins ont été désignés dans divers collèges, contribuant ainsi à un équilibre accru et à une représentation plus inclusive.
7. **La mise en place d'une instance, le GTSEC pour la préparation de l'évaluation ciblée** afin de réaliser les progrès dans la composante « engagement des parties prenantes et gouvernance interne du Groupe Multipartite » après dix-huit mois comme le relève la décision du Conseil d'Administration ITIE du 29 février 2024. Le Comité travaille donc en attendant le lancement effectif de toute évaluation à mi-parcours.

Ces points forts illustrent non seulement les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ITIE, mais aussi l'engagement constant du Comité pour promouvoir une gouvernance plus inclusive et équilibrée, avec une attention particulière à l'égalité des sexes.

DEUXIEME PARTIE : RESULTATS ET IMPACT OBTENUS PAR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE

Pour mieux comprendre l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE pendant la période évaluée, il est essentiel de d'abord présenter les activités menées par les autres parties prenantes, indépendamment du Comité ITIE (chapitre 1). Nous pourrions ensuite mettre en avant les résultats significatifs obtenus (chapitre 2), avant de conclure par un aperçu des réponses du Comité ITIE et des autres parties prenantes aux recommandations ITIE (chapitre 3). Cette approche permettra de montrer de manière claire et optimiste les progrès accomplis et les actions menées pour renforcer la transparence et la gouvernance dans le secteur extractif.

CHAPITRE 1 : ACTIVITES MENEES PAR LES AUTRES PARTIES PRENANTES CONCERNEES A LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE

1- ACTIVITES ENTREPRISES PAR LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE

Note importante : En vertu de l'Exigence 7.4 (b) qui dispose que : « Toutes les parties prenantes devront être en mesure de participer à la publication du RAA et d'évaluer l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE ».

Les Organisations de la Société Civile (OSC) sont priées de répertorier dans cette section les activités ainsi que les résultats et l'impact de celles-ci, qu'elles ont entreprises au cours de la période de référence et en rapport avec la gouvernance du secteur extractif.

Ce qui permettra d'apprécier l'impact global de la mise en œuvre de l'ITIE au Cameroun.

Activités réalisées par la Dynamique Mondiale des Jeunes

Impacting Your Generation
Mercredi 04 Septembre 2024 11h00-12h15 Min
PVR 105.2 FM PROTESTANT VOICE RADIO
THÈME : ITIE AU CAMEROUN; ENJEUX ET DÉFIS

Présentation

Igor Tchouateun
Sandrine Manessong

INVITÉ(E)S

Emmanuelle Dina Bell
Chef Service Administratif
et Financier CEPCA

Dr Billy Athur Ngandji
Assistant Technique
ReCTrad

Elizabeth Penken
Coordonatrice CAFAGB

680754005 www.dmjcm.org dmj@dmjcm.org
Dynamique Mondiale des Jeunes (DMJ)/World Dynamics of Young People (WDYP)
Pour participer en direct, Appelez ou écrivez-nous au 680754005

11 SEPTEMBRE 2024 : participation de trois mandataires (**Elizabeth PENKEN, Billy Arthur NGANDI, Emmanuel Dina Bell**) à **Impacting Your Generation**. Transfert n°117 publication du collège de la société civile, Membre de l'ITIE sous le thème « **Vers une société civile plus audible dans le secteur extractif au Cameroun** ».

Activités réalisées par le Centre Régional Africain pour le Développement Endogène et Communautaire (CRADEC)

- Le CRADEC a organisé du 4 au 5 juin 2024, un atelier de formation avancée en journalisme économique : reporting sur les questions fiscales et les flux financiers illicites. avec une contribution de qualité du Secrétariat Permanent de l'ITIE. Cette formation a couvert les questions fiscales, des sujets tels que la transparence dans le secteur extractif, les Flux Financiers Illicites (FFI), et les mécanismes de reporting sur ces questions. A cette occasion, la décision du Conseil d'Administration de l'ITIE du 29 février 2024 a été au centre du débat.
- À l'issue de cette formation :
 - Une vingtaine de journalistes et représentants des organes de communication a été sensibilisés sur l'importance de l'ITIE dans la promotion de la transparence, la mobilisation des ressources domestiques, la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites et l'impact de la production médiatiques sur les

normes, les habitudes et les pratiques en la rapport avec la mise en œuvre de la Norme ITIE 2023 dans un contexte de suspension du Cameroun à l'ITIE. un forum whatapps des journalistes ITIE a été ouvert au terme de cette activité.

- le CRADEC, en collaboration avec l'ITIE-Cameroun, envisage de lancer un concours visant à primer les meilleures productions médiatiques (articles, reportages, émissions, etc.) traitant de la transparence et de la lutte contre les FFI, en lien avec la mise en œuvre des mesures correctives issues de la validation du Cameroun à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) au Cameroun. Ce concours s'inscrit dans les efforts du CRADEC pour mobiliser les médias et le grand public autour des enjeux de transparence et de mobilisation des ressources domestiques dans le pays, à travers une exploitation responsable des ressources extractives pétrole, gaz et mine

<https://cradec-org.taxjusticeafrica.net/index.php/fr/opportunités/221-concours-de-productions-médiatiques-sur-la-transparence-et-la-lutte-contre-les-flux-financiers-illicites-ffi-au-cameroun>

Activités réalisées par le Groupe d'Actions pour le Développement (GAD)

Le 30 avril 2024, animation conjointe de M. **Cyrille TIPANE MBARA (GAD)** et Mme **DINA Bell Emmanuelle (CEPCA)**, membres de la Plateforme OSCC ITIE Cameroun d'une émission radiophonique sur les ondes de la **Radio Protestante CEPCA**, Emission *Bonjour* (couvrant l'étendue du Cameroun, 105.2 FM, et touchant les auditeurs des 12 églises membres du CEPCA, soit près de 50% des chrétiens du Cameroun : Jeunes, femmes, leaders, etc.)

Questions et aspects abordés sur les ondes :

1. Qu'est-ce que l'ITIE ?
2. Où en est le Cameroun à date avec la mise en œuvre de l'ITIE ?
(Décision du 28 février 2024 censurant la validation 2023)
3. Comment la société civile a-t-elle tenu son AG pour désigner ses représentants ? (Comment s'est déroulé l'AG des OSCC ITIE)
4. Quel regard avez-vous en tant que Femme, ou Jeune sur les perspectives (le travail qui vous incombe) dans la mise en œuvre de l'ITIE au Cameroun, à l'horizon 2027 ?
5. Quels sont les dossiers/chantiers urgents qui attendent le Cameroun dès la mise en place de son Comité et de son Secrétariat Permanent ?
6. Quel message porter à l'attention des populations camerounaises ? Des jeunes ? Des Femmes ? Des fidèles de l'Eglise ? des auditeurs de la Radio et de l'Emission Bonjour ?



Au terme de l'émission :

- Enregistrement de l'émission diffusé dans les fora WhatsApp de la société civile large ;
 - Diffusion et archivage au sein du GAD ;
 - **En perspectives** : publier l'émission sur le site ITIE Cameroun lorsque besoin se fera.
 - Intervention du GAD 31 juillet 2024 sur les ondes de la radio Capitale FM – Emission Cap vert : Information et débat public autour de l'ITIE. Cibles Populations camerounaises ; Jeunes ; auditeurs divers de l'émission
- Copie Enregistrement de l'émission du 31 juillet 2024 ; <https://www.facebook.com/capitalefm102.8/videos>

- Appui à la recherche de M Durand NONAH, étudiant de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines et des Industries Pétrolières, et stagiaire au sein du RELUFA pour le remplissage de son formulaire de recherche Jeune - Chercheur sur les questions de l'ITIE ; thème de mémoire : « les organisations de la société civile dans l'amélioration de la gouvernance des industries extractives au Cameroun ».

Activités réalisées par le Conseil des Eglises Protestantes du Cameroun (CEPCA)

Le 28 Mai 2024, une rencontre d'appropriation de l'ITIE par le personnel du CEPCA et quelques autres personnes invitées. Avec 32 participants au total, la rencontre a duré trois heures et a permis d'aborder trois thématiques principalement notamment: qu'est-ce l'ITIE et la Norme 2023, ensuite comment la norme ITIE est mise en œuvre au Cameroun et enfin Comment l'ITIE fonctionne au Cameroun.



Activités réalisées par la COALITION PCQVP-Cameroun

- 14 août 2024 : réunion de lancement du projet genre tenue au siège de Dynamique Mondiale des Jeunes

Couverture et traitement de l'actualité sur les industries attractives et le COMITE ITIE par les médias tout au long de l'année 2024

- <https://www.agenceecofin.com/energie/0103-116687-le-cameroun-suspendu-de-l-itie-faute-de-participation-de-la-societe-civile>
- <https://leconomie.info/reglementation-des-changes-nouvelle-pression-sur-les-industries-extractives/>
- <https://leconomie.info/suspension-du-cameroun-de-litie-quelles-consequences-pour-leconomie-nationale/>
- <https://www.business-humanrights.org/fr/derni%C3%A8res-actualit%C3%A9s/le-cameroun-suspendu-par-litie-pour-non-respect-de-certaines-exigences-en-mati%C3%A8re-de-transparence-et-de-gouvernance/>
- <https://ecomatin.net/cameroun-litie-demande-au-gouvernement-de-prendre-les-textes-dapplication-du-code-de-transparence-et-de-bonne-gouvernance>
- <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20250109-le-cameroun-rate-le-d%C3%A9lai-sur-un-rapport-pour-la-transparence-de-ses-industries-extractives>

- <https://actucameroun.com/2024/09/10/akere-muna-sur-laffaire-glencore-jai-limpression-de-me-battre-pour-lame-de-notre-pays/>
- <https://www.investiraucameroun.com/gestion-publique/1209-21189-affaire-glencore-akere-muna-felicite-le-ministre-des-finances-pour-son-enquete>
- <https://www.businessincameroon.com/public-management/1209-14138-akere-muna-praises-finance-minister-for-glencore-investigation>
- <https://www.businessincameroon.com/public-management/1209-14138-akere-muna-praises-finance-minister-for-glencore-investigation>
- <https://www.africaintelligence.fr/afrique-centrale/2024/09/06/fer--le-ministre-presse-la-presidence-de-debloquer-l-arbitrage-avec-la-junior-sundance,110282883-art>

Activités réalisées par la Plateforme OSCC-ITIE (collège élargi)

N°	Activités Réalisées	Résultats obtenus	Effets/Impacts
1	Jeudi le 12 Décembre 2024 : Atelier de validation des actions de la société civile pour le compte de l'élaboration du plan de travail du Cameroun	Un projet de plan de travail indiquant la contribution des Osc à l'élaboration du PTA 2025 est disponible	Le collège élargi a donné ses contributions
1	Organisation des Assemblées de la Société Civile intéressée par la gouvernance du secteur extractif	Un Code de conduite validé régit le fonctionnement de la plateforme des organisations de a société civile intéressées par l'ITIE	1. Expression coordonnée de la société civile sur les questions relatives au secteur extractif 2. Représentation et redevabilité assurées pour le dialogue et la concertation relevant de la gouvernance du secteur extractif
2	Mise en œuvre des mesures correctives prescrites par la validation.	Une plateforme de 35 entités membres est active sous la coordination d'un Comité de pilotage 2. De nouveaux /nouvelles représentant(e)s (75%) du collège de la société civile siègent au Comité et Secrétariat Permanent ITIE	1. Constitution d'un collège inclusif de 12 mandataires de la société civile avec 42% de femmes au sein du groupe multipartite 1. Implication directe des corporations spécialisées (Barreau camerounais et Ordre des Experts comptables du Cameroun) sur le processus ITIE
3	Interpellations du gouvernement sur la mise en œuvre de l'ITIE	1. Deux déclarations produites dont l'une sur la suspension du Cameroun par la Coalition Publiez ce que vous payez et l'autre sur le défaut de constatation du Comité ITIE par la Plateforme de représentation et de redevabilité	1. Regain d'intérêt des médias sur la gouvernance du secteur extractif et la mise en œuvre du processus ITIE au Cameroun à travers la consécration des espaces rédactionnels sous différents formats (articles, analyses, débats) 2. Eclairage du public sur les raisons de la suspension du Cameroun et le dysfonctionnement du processus ITIE

4	<p>Organisation des ateliers de formation sur l'appropriation de la Norme ITIE</p>	<p>1. 23 membres des organisations de la société civile formés sur les exigences genre de la Norme ITIE 2023 et la politique mondiale genre de PCQVP</p> <p>2. 18 Personnels du Conseil des Eglises Protestantes du Cameroun (CEPCA) ont pris connaissance de la Norme ITIE et sa mise en œuvre au Cameroun</p> <p>3. Réalisation d'une étude sur l'impact du changement climatique sur les femmes dans les zones d'exploitation minière</p> <p>4. 21 membres des organisations de PWYP renforcés sur l'impact du changement climatique sur les femmes dans les zones d'exploitation minière</p>	<p>1. La problématique de la justice dans le secteur extractif est introduite comme axe de travail dans la mission du CEPCA</p> <p>2. La question du genre est en discussion au sein des organisations de la société civile membres de Publiez Ce Que Vous payez qui envisagent élaborer des politiques dans ce sens</p> <p>3. Les organisations de la société civile membres de PWYP et la Plateforme confient de plus en plus la responsabilité à la gent féminine en ce qui concerne les interventions sur le secteur extractif</p> <p>4. Les organisations de la société civile sont mieux éclairées sur les enjeux de la prise en compte du genre dans le secteur extractif</p>
5	<p>Organisation des conférences de presse et publication des articles dans les journaux</p>	<p>1. Trois émissions radio organisées sur la gouvernance du secteur extractif sur les ondes de la Protestant Voice Radio 105.2 FM auxquelles ont participé 6 membres de la société civile dont 4 mandataires au sein du Comité ITIE et Secrétariat Permanent</p> <p>2. Une chronique hebdomadaire sur le secteur extractif dans l'émission Impacting Your Generation de DMJ tous les mercredi 11h – 12h15 sur la PVR 105.2 FM</p> <p>3. Publication d'un article intitulé « <i>Vers une société civile plus audible dans le secteur extractif au Cameroun</i> » dans le bulletin mensuel Transfert N°117 de DMJ</p> <p>4. Trois conférences de presse publiques dont l'une pour la présentation des mandataires de la société</p>	<p>1. Les connaissances des médias et du public sont élargies sur de nouvelles connaissances liées à la gouvernance du secteur extractif</p> <p>2. Facilitation des contacts et des rencontres entre et élargissement du carnet d'adresse des médias et des organisations de la société civile</p>

		civile au Comité ITIE Cameroun avec la participation de 10 médias nationaux publics et privés parmi lesquels 3 chaînes de télévision pour 16 journalistes présents 5. Une conférence parallèle au CIMEC	
6	Plaidoyer	1. Un document de proposition et recommandation est transmis par la Coalition PWYP au MINMIDT suite à la Conférence parallèle CIMEC et portant sur l'amélioration de la gouvernance du secteur extractif au Cameroun	1. La voix de la société civile est entendue par les décideurs en charge du secteur minier

2- ACTIVITES REALISEES PAR LES ENTREPRISES EXTRACTIVES

Note importante: En vertu de l'Exigence 7.4 (b) qui dispose que : « Toutes les parties prenantes devront être en mesure de participer à la publication du RAA et d'évaluer l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE ».

Les Entreprises Extractives sont priées de répertorier dans cette section les résultats /impact des activités qu'elles ont entreprises au cours de la période de référence et en rapport avec la gouvernance du secteur extractif ; ce qui permettra d'apprécier l'impact global de la mise en œuvre de l'ITIE au Cameroun.

En plus de leurs activités principales respectives d'opérations et de maintenance de leurs installations d'exploitation, les entreprises ont mené des activités de suivi environnemental, socioéconomique et de responsabilité sociétale au cours de l'année 2024.

En 2024, les entreprises extractives ont participé aux activités ci-après en se fondant sur les principes de la Norme ITIE:

- Sessions du Comité ITIE ;
- à l'atelier de formation au remplissage des formulaires de déclaration ITIE ;
- à la production des données et remplissage, certifications et transmission des formulaires de conciliation 2022 ;
- à la production des éléments et informations attendus sur la structure du collège des entreprises du secteur hydrocarbure et transport pétrolier en vue de la publication du décret ;
- à la réorganisation du sous-collège des entreprises du secteur hydrocarbures et transport pétrolier ;
- etc.

En ce qui concerne le sous- secteur du transport pétrolier, on peut également noter entre autres :

- Le suivi des activités ayant une interaction avec l'emprise du pipeline ;
- L'inspection de l'emprise du pipeline par marcheurs locaux pour identifier les érosions et d'autres anomalies ;
- Le suivi des activités de désherbage de l'emprise du pipeline par la population locale ;
- Le suivi des interactions du pipeline avec les activités des tierces parties ;

- La tenue des réunions d'information, de consultation et de sensibilisation tenues dans plusieurs communautés vivant le long du tracé du pipeline. Au cours de l'année 2024, le nombre de ces réunions est reparti de la manière suivante : 348 au premier trimestre avec 3 321 participants, 230 au second trimestre avec 2 230 participants, 126 au troisième avec 714 participants et 412 avec 3 674 participants au quatrième trimestre ;
- Plusieurs actions ont été menées en vue de contribuer au développement et à l'amélioration des conditions de vie des communautés riveraines du pipeline Tchad-Cameroun dans les domaines de l'éducation, des infrastructures et de la culture.
 - La remise des primes d'excellence scolaire le 28 mai 2024 à 150 élèves (3 premiers classés de chaque classe) des écoles primaires et secondaires publiques de l'Arrondissement de la Lokoundjé, département de l'Océan
 - La donation de 40 ordinateurs au Lycée Bilingue de Lolodorf.
 - La construction de 02 nouveaux forages à motricité d'énergie solaire et d'un château dans les Arrondissements de Meiganga et de Bétaré-Oya
 - La contribution au sponsoring des évènements culturels tels que : le MAYI à Kribi au mois de mai, le Festival NGONDO à Douala aux mois de novembre et décembre 2024, et le Festival NGUMA MABI en décembre 2024.

3. ACTIVITES ENTREPRISES PAR LES ENTITES PUBLIQUES ET ASSIMILEES

Note importante: En vertu de l'Exigence 7.4 (b) qui dispose que : « Toutes les parties prenantes devront être en mesure de participer à la publication du RAA et d'évaluer l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE ».

Les entités publiques, parties prenantes à la mise en œuvre de l'ITIE, sont priées de répertorier dans cette section les résultats /impact des activités qu'elles ont entreprises au cours de la période de référence et en rapport avec la gouvernance du secteur extractif ; ce qui permettra d'apprécier l'impact global de la mise en œuvre de l'ITIE au Cameroun.

☞ L'entreprise pétrolière nationale communique dans son magazine SNH infos hors serie et numero 77 sur :

- Les activités pétrolières et gazières expliquées aux journalistes ;
 - La poursuite des negociations de conversions des concessions MOUDI et EBOME en CPP ;
 - La coopération entre SNH et Golar LNG revue.
- <https://www.snh.cm/index.php/fr/publications/snh-infos>

☞ Au cours de l'année 2024, le Ministère en charge des Mines s'est illustré à travers le leadership du Vice-Président du Comité ITIE dans le secteur minier par les activités ci-après publiées sur la page Facebook officielle de ce département ministériel : <https://www.facebook.com/100068920366554/posts/964171989223471/?mibextid=rS40aB7S9Ucbxw6y>:

1)- Le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (ai), le professeur FUH CALISTUS GENTRY a conduit la délégation camerounaise au Forum Minier Indaba qui s'est tenu en Afrique du Sud du 03 au 06 février 2025.

Accompagné du Directeur Général de la SONAMINES, du Directeur de la Géologie et plusieurs autres responsables et acteurs du secteur minier camerounais, la forte mobilisation a cette rencontre avait plusieurs objectifs. Notamment :

- la recherche des partenaires pour la construction des infrastructures Connexes nécessaires à l'exploitation minière (rail, Terminal minéralier, unité de production d'énergie etc),
- la recherche des partenaires pour le renforcement structurel des projets dont les conventions minières sont en cours de négociation,
- la recherche des partenaires pour la valorisation des travaux menés par le PRECASEM,

- la recherche des partenaires pour la mise en place au Cameroun d'un laboratoire d'analyses géologique et minier afin de faciliter l'exploration etc.

Il est important de préciser que ce 5 février, le Professeur FUH CALISTUS GENTRY a mis en exergue les atouts et opportunités d'investissement au Cameroun. C'était au cours de la journée camerounaise "Cameroon Mining Brunch" a Pepper club Hôtel, en présence des sociétés minières dont les projets sont en cours au Cameroun, des investisseurs étrangers intéressés par les opportunités qu'offre le pays, la SONAMINES ainsi que les responsables de l'Association Women in Mining Africa (AWINA).

Le Vice-président du Comité ITIE a également tenu plusieurs réunions d'échange et de partage avec des sociétés de renommée internationale telles que AFREXIMBANK, le Directeur Exécutif du Secrétariat International de l'ITIE, les sociétés des équipements pour la Mine. Plusieurs audiences ont aussi été accordées à plusieurs autres Ministres des Mines présents au Forum Minier Indaba 2025.

2-°) Le Ministre par intérim des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique, le Pr FUH CALISTUS GENTRY a reçu en audience le 18 juin 2024 Mr Naveen JINDAL, le Directeur Général de l'entreprise Indienne JINDAL. Il s'agit d'un conglomérat qui regroupe en son sein la société JINDAL STEEL and POWER géant du secteur métallurgique. En 2014, l'entreprise qui fait également dans le secteur minier a acquis la majorité des actions de la société CAMINA S.A, porteur du projet de fer de Ngovayang par Bipindi et qui jouit du permis de recherche y relatif.

La séance de travail de ce mardi entre le MINMIDT et les responsables du groupe JINDAL s'inscrit dans le cadre de l'évaluation du niveau d'avancement des travaux en vue du lancement effectif de l'exploitation du minerai de fer qui a pour particularité son transport par pipe-line jusqu'au port Autonome de Kribi.

3-)-Le Ministre par intérim des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique, le Professeur FUH CALISTUS GENTRY a présidé ce 07 mai 2024, une importante séance de travail avec un groupe d'investisseurs chinois. Au centre des échanges entre le MINMIDT et le Consortium chinois Bestway Finances Ltd, les enjeux de la mise en exploitation des gisements de fer entre le Cameroun et le Congo (Mbalam -Nabeba).

Le projet dont le démarrage technique côté Cameroun a eu lieu le 22 décembre 2023 entend se positionner comme le 5eme pôle producteur de fer de la planète, une fois que la partie Congolaise aura elle aussi démarrée . Précisons que plus de 20.000 emplois directs sont en vue avec une exploitation de plus de 15 millions de tonnes de minerais de fer par an.

À l'issue de cette séance de travail, le Consortium Bestway Finances Ltd qu'accompagnaient les responsables de l'entreprise Cameroon Mining Company en charge de la mise en exploitation de ce projet intégrateur entre les deux pays et la sous région a reçu des mains de Monsieur le Ministre, le dossier d'autorisation d'implantation et d'exploitation d'un établissement de première classe dans la ville de Kribi.

Il est important de rappeler que le projet d'exploitation de Fer de Mbalam-Nabeba est subdivisé en plusieurs secteurs à savoir :

* Un secteur minier,

* Un secteur infrastructure avec la construction d'un chemin de fer et d'un terminal minéralier au Port Autonome de Kribi notamment,

* Ainsi qu'un secteur industriel avec la mise sur pied d'une usine de transformation et s'enrichissent du fer issu de la mine.

4)- Le Premier Ministre Chef du Gouvernement Chief Joseph DION NGUTE préside le 30 décembre 2024 à Kribi, la Cérémonie inaugurale de construction du complexe moderne de

traitement du fer par la société CAM STEEL et réception des équipements de production du fer de Mbalam par la société Cameroon Mining Compagny.

En prélude à cette rencontre, le Ministre des Mines, de l'industrie et du Développement Technologique (ai) le Professeur FUH CALISTUS GENTRY a reçu ce 23 décembre les responsables des sociétés CAM STEEL et Cameroon Mining Compagny.

Il était question pour le MINMIDT de prendre le pool de l'état d'avancement du projet sur le terrain. Précisons que CAM STEEL a reçu une autorisation d'implantation d'un établissement de première classe pour la transformation du fer au Cameroun il y'a près d'un an. Enrichi naturellement en teneur à 62% de DSO, le minerai de fer exploité à Mbalam va être enrichi à 100% avant exportation.

Au cours des échanges entre les responsables de la société Bestway Finances LTD, Cam Steel et CMC, le Ministre des Mines a réaffirmé l'accompagnement du MINMIDT dans la mise en œuvre des résolutions du code minier qui prévoit que 15% de la production minière au Cameroun soit transformée localement.

CHAPITRE 2 : PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS PAR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE EN 2024

Au cours de la période sous revue, le Comité ITIE et les parties prenantes ont déployé des efforts considérables pour relever les défis associés à la nouvelle validation du Cameroun à l'ITIE, dont les résultats ont été rendus publics le 29 février 2024. Suite à cette étape importante, le Comité s'est engagé dans la mise en œuvre des mesures correctives et des recommandations de l'Administrateur Indépendant, tout en soutenant les priorités du Gouvernement. Malgré l'absence d'un plan de travail annuel en 2024, la plupart des progrès enregistrés sont des résultats indirects ou encore induits du processus ITIE, comme le montrent les points suivants :

1	Réaffirmation et renforcement de l'engagement de l'Etat
<p>Problème à résoudre : Le problème à résoudre par ce décret était l'institutionnalisation et la pérennisation du Comité ITIE au Cameroun. L'objectif principal était de garantir la continuité et la stabilité de l'instance à travers plusieurs actions clés.</p> <p>Actions entreprises : Signature du décret ITIE le 31 janvier 2024 par le Premier Ministre. Cette mesure est censée rendre le Comité ITIE non seulement opérationnel, mais aussi durable, en renforçant sa gouvernance et sa capacité à mener à bien sa mission de transparence dans le secteur extractif.</p> <p>Résultats/effets obtenus : Adaptation à la Norme ITIE et enrichissement du cadre juridique et réglementaire du secteur extractif au Cameroun.</p> <p>Source de vérification : Archives du Comité ITIE.</p>	
2	Renforcement de la gouvernance du Comité ITIE et promotion de l'inclusivité des femmes.
<p>Problème à résoudre : Amélioration de la parité homme/femme dans le Groupe Multi partite.</p> <p>Actions entreprises : Suite à la signature du décret ITIE de janvier 2024, les parties prenantes ont désigné leurs représentants au GMP, en respectant le protocole et le principe d'indépendance des Collèges des Entreprises et de la Société civile. En septembre, le MINFI a constaté la composition du Comité ITIE. Une attention particulière a été accordée à l'augmentation du nombre de femmes au sein du Comité, afin de se conformer à la Norme ITIE 2023.</p> <p>Résultats obtenus : Les résultats obtenus suite à ces actions sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Institutionnalisation du Comité ITIE : La signature du décret ITIE et la désignation des représentants ont permis de renforcer la structure du Comité ITIE vis-à-vis de plusieurs exigences de la Norme ITIE. 2. Prise en compte du genre dans la participation au Comité ITIE : L'augmentation du nombre de femmes au sein du Comité témoigne d'un engagement clair en faveur de l'inclusivité et de la diversité, conformément aux exigences de la Norme ITIE 2023. 3. Renforcement de la gouvernance et de la transparence : Le Comité a entrepris à travers le lancement de la conciliation 2022 des efforts pour renforcer la redevabilité dans le secteur extractif. 4. Stabilité et crédibilité accrues du Comité : La décision de constatation de la composition du Comité ITIE en septembre a consolidé sa légitimité et sa capacité à mener à bien sa mission, renforçant ainsi sa crédibilité auprès des parties prenantes locales et internationales. <p>Source de vérification :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Lettre de saisine des entités en vue désignation des représentants au Comité -Comptes rendus des sessions de l'année 2024 - Décision MINFI de constatation de la composition du Comité -Protocole de désignation du Collège des Entreprises extractives et de la Société Civile 	

3 Renforcement du débat public au sein et en dehors du Comité par l'utilisation des données ITIE

Problème à résoudre : combler la faiblesse du débat public par l'utilisation des données ITIE pour éclairer les discussions et décisions stratégiques.

Actions entreprises :

- Renforcement du débat public en organisant des sessions de dialogue et de réflexion entre les parties prenantes, en veillant à ce que toutes les voix soient entendues, y compris celles de la société civile et des entreprises.
- Formation des journalistes à l'utilisation des données ITIE, afin de les intégrer dans le débat public et les rendre accessibles pour orienter les décisions stratégiques et politiques.
- Participation du Comité ITIE au CIMEC et sensibilisation sur les données du rapport ITIE 2021 ainsi que la décision du Conseil d'administration de l'ITIE du 29 février 2024.

Résultats obtenus :

- Un débat public plus dynamique et inclusif au sein du Comité ITIE, favorisant des échanges constructifs et des prises de décision éclairées.
- Une meilleure utilisation des données ITIE dans les discussions publiques, ce qui a permis d'améliorer la transparence et d'influencer les politiques publiques liées au secteur extractif.
- Sensibilisation des entreprises minières, les administrations, le grand public, etc.

Source de vérification :

Voir les contributions écrites des parties prenantes aux activités ci-dessus listées, notamment les rapports de participation des journalistes formés et les comptes rendus des sessions de débat public.

4 Contribution de l'ITIE à la divulgation des contrats miniers

Problème à résoudre : L'accessibilité des contrats miniers dans le respect des exigences de la Norme ITIE 2023

Actions entreprises :

- Poursuite de la publication des contrats miniers sur le site MINMIDT ;
- Mise en ligne des contrats miniers, permettant leur consultation par le public et les parties prenantes.

Résultats obtenus :

- Les contrats miniers sont désormais accessibles au public, augmentant ainsi la transparence dans le secteur extractif et permettant une meilleure supervision des activités minières.
- La mise en œuvre de la norme ITIE a permis de renforcer la confiance du public

Source de vérification :

site internet MINMIDT : <https://www.minmidt.cm/rapport-itie-cameroun-2022-annexes/>

5 Renforcement de la structuration de la société civile dans le cadre du processus ITIE au Cameroun, lui permettant ainsi de mieux faire entendre sa voix, même si des défis subsistent

Problème à résoudre : immixtion du gouvernement et engagement du Collège élargi de la société civile au respect du protocole de participation desdites organisations contenu dans la Norme ITIE

Actions entreprises :

- Participation, plaidoyer et sensibilisation sur les données ITIE

Résultats obtenus :

- Deux déclarations produites dont l'une sur la suspension du Cameroun par la Coalition Publiez ce que vous payez et l'autre sur le défaut de constatation du Comité ITIE par la Plateforme de représentation et de redevabilité ;
- Organisation des conférences de presse et publication des articles dans les journaux ;
- Plaidoyer de la Coalition PWYP transmise au MINMIDT suite à la Conférence parallèle CIMEC et portant sur l'amélioration de la gouvernance du secteur extractif au Cameroun ;

○ Etc.

Source de vérification :

site internet MINMIDT : <https://www.minmidt.cm/rapport-itie-cameroun-2022-annexes/>

CHAPITRE 3 : APERCU DES REPONSES DU COMITE AUX RECOMMANDATIONS ITIE

Cette section présente les mesures prises par le Comité pour répondre aux recommandations de l'ITIE.

I- REPONSES DU COMITE AUX MESURES CORRECTIVES DE LA NOUVELLE VALIDATION DU CAMEROUN

S'agissant de la mise en œuvre des mesures correctives, un projet de Plan de travail 2025 comprenant un plan de mise en œuvre des mesures correctives de la récente validation sont en cours de finalisation par le GTSEC qui travaille en pleine collaboration avec le Secrétariat Permanent. Tous ces documents seront examinés par le Comité ITIE au cours de la session d'avril 2025.

II- REPONSES DU COMITE AUX RECOMMANDATIONS DE L'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT

S'agissant de la mise à jour des recommandations de l'Administrateur Indépendant, une matrice desdites recommandations existe au niveau du Secrétariat Permanent qui l'a actualisé et transmis à l'Administrateur Indépendant dans le cadre du Rapport ITIE 2022 qui a été finalement publié le 11 mars 2025 qui est publié sur le site internet du MINMIDT : <https://www.minmidt.cm/rapport-itie-cameroun-2022-annexes/> . Le groupe de relecture du rapport ITIE 2022 s'est également appesanti sur lesdites recommandations.

CHAPITRE 4 : EVALUATION DES PROGRES REALISES PAR LE CAMEROUN PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DE LA NORME ITIE 2023

1. Tendance du Cameroun en matière de respect de la Norme ITIE 2023

Tableau 4 : Appréciation du respect de la Norme ITIE 2023 par le Cameroun

Composantes	Catégories	Exigences	Etat actuel	Niveau de progrès
SUIVI DES RESULTATS ET IMPACT	Résultats et impacts	Plan de travail (1.5)		↓
		Débat public (7.1)		
		Accessibilité des données (7.2)		
		Suivi des recommandations (7.3)		↓
		Résultats et impact de la mise en œuvre (7.4)		
TRANSPARENCE	Licences et contrats	Cadre légal (2.1)		
		Octroi des licences (2.2)		
		Registre des licences (2.3)		
		Divulgence des contrats (2.4)		
		Propriété réelle (2.5) ***		
		Participation de l'État (2.6)		
	-Suivi de la production	Données d'Exploration (3.1)		
		Données de production (3.2)		
		Données d'exportation (3.3)		
	Collecte des revenus	Divulgence exhaustive des taxes et revenus (4.1)		
		Revenus en nature (4.2)		↓
		Accord de troc (4.3)		↓
		Revenus issus du transport (4.4)		↓
		Transactions liées aux entreprises d'État (4.5)		↓
		Paiements infranationaux directs (4.6)		↓
		Ponctualité des données (4.7)		←
		Qualité des données (4.8)		
		Niveau de désagrégation (4.9)		→
	Répartition des revenus (5.1)		↓	

ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	Attribution des revenus	Transferts infranationaux (5.2)		↓
		Gestion des revenus et des dépenses (5.3)		↓
	Dépenses sociales et économiques	Dépenses sociales obligatoires (6.1)		→
		Dépenses quasi fiscales des entreprises d'État (6.2.)		
		Contribution à l'économie (6.3)		
		Impact environnemental (6.4)		
	Suivi par le Groupe Multipartite	Engagement de l'État (1.1)		↓
		Engagement des entreprises (1.2)		↓
		Engagement de la Société Civile (1.3)		→
		Gouvernance du Groupe multipartite (1.4)		↓

LEGENDE

Notations	Marge de progrès en 2024
Couleur bleue : exceptionnel	← : Progrès insuffisants ou régression
Couleur vert foncé : très bon	→ : Progrès significatif ou notables
Couleur vert clair : bon	↓ : Stagnation
Couleur jaune : limité	
Couleur rouge : faible	

Note importante : Depuis la tenue du Conseil d'Administration de l'ITIE du 12 au 13 mars 2025 en Tanzanie, la procédure de la validation a été révisée et une nouvelle grille de notation a été instituée. En 2025, le Secrétariat International mènera des ateliers de formations en vue de faire approprier la nouvelle grille de notation et expliciter la procédure de validation notamment en ce qui concerne la systématisation des évaluations ciblées (ou évaluations à mi-parcours) ainsi que les incidences sur le statut des pays de mise en œuvre.

2. Etat des discussions concernant le présent Rapport au sein et en dehors du Comité ITIE

Dans le cadre de l'élaboration du présent Rapport, il est important de souligner la méthodologie rigoureuse employée pour sa préparation, son adoption et sa diffusion. Afin de faire adopter ce Rapport Annuel d'Avancement pour l'année 2024, le GTSEC en collaboration avec le Secrétariat Permanent ont entrepris les actions suivantes :

- Rédaction par le GTSEC et mise à disposition des parties prenantes d'un projet de Rapport Annuel d'Avancement 2024 ;
- Transmission dudit projet de RAA 2024 aux membres du Comité afin de recueillir leurs contributions, ainsi que celles de leurs pairs extérieurs au Comité ITIE. Ces contributions ont été soigneusement prises en compte et intégrées au présent rapport. (Voir mails de du 18 février 2025 et du 19 mars 2025).
- Les parties prenantes ont transmis leurs réponses par les moyens par eux retenus (voir mail du 1^{er} avril pour le collège de la société civile et par mail du 2 avril 2025)

2.1- Observations générales du Collège élargi de la société civile reçues du point focal de la société civile mandaté (M. Cyrille TIPANE) et prise en compte dudit avis dans le présent RAA 2024

i)- Des acteurs majoritairement nouveaux pour un horizon pas clairement défini

Si l'on peut se féliciter de l'adoption d'un plan de travail triennal 2023 – 2025, il importe tout de même d'observer que ledit plan disposait d'objectifs spécifiques sans un objectif global. Ce qui pose un sérieux problème de structuration des projets et progrès escomptés avec à terme un risque évident sur l'appréciation de la pertinence et de l'efficacité des actions réalisées. Ledit plan a été adopté en Avril 2023 par un Comité dissout en Janvier 2024 suite à la publication du nouveau décret du 31.01.2024, lequel a abouti à un renouvellement substantiel des membres du Comité qui, sans mise à niveau préalable, ne pouvaient s'engager avec pertinence, efficacité et efficience.

Avis suggéré au Comité : observation pertinente

Arbitrage suggéré au Comité : prescrire au Secrétariat Permanent la mise à disposition d'un plan de travail annuel en vue examen et adoption au plus tard en début décembre de l'année en cours.

ii)-. Un exercice complexe d'appréciation des réalisations faute de boussole

Une interrogation pertinente qui pourrait aussi justifier le faible niveau d'engagement des parties est celle de savoir s'il a existé un plan de travail adopté pour l'année 2024 sur lequel l'élaboration d'un RAA 2024 s'est adossée. En effet, la société civile n'a perçu l'ombre d'aucun plan de travail mis à jour ; ni même un plan de mise en œuvre des mesures correctives prescrites par le Conseil d'Administration de l'ITIE à l'issue de la Validation de 2023. Dans ces conditions, apprécier un RAA sans un plan de travail relève de l'extraordinaire dans la mesure où il est impossible de se situer sur les prévisions qui permettent de comparer les réalisations. Certes, des activités ont été réalisées mais sous quelle programmation ? La société civile constate une fois de plus que le Comité baigne dans une forme chronique de navigation à vue comme l'indique le manque de suivi des évolutions (défaut de plan d'actions) dont la conséquence logique ne peut être que la réalisations des actions disparates et la mise à mal de la progression vers les objectifs initialement fixés.

Avis suggéré au Comité : observation pertinente

Arbitrage suggéré au Comité : prescrire au Secrétariat Permanent la mise à disposition d'un plan de travail annuel en vue examen et adoption au plus tard en début décembre de l'année en cours.

iii)- Une requalification des parties du rapport

Pour la société civile, le RAA 2024 devrait davantage s'exprimer en termes « d'activités réalisées mais non programmées en 2024 », même s'il faut se féliciter de la volonté de surmonter ce défaut de planification opérationnelle annuelle en s'appuyant sur le plan de travail triennal 2023-2025. Cette observation conforte la demande de la société civile de voir le Comité ITIE Cameroun se doter d'un plan de travail annuel avec des objectifs précis et des activités détaillées assorties d'un budget permettant un meilleur suivi.

Avis suggéré au Comité : observation pertinente

Arbitrage suggéré au Comité : prescrire au Secrétariat Permanent la mise à disposition d'un plan de travail annuel avec des objectifs précis et des activités détaillées assorties d'un budget permettant un meilleur suivi.

iv)- Une illusion de pouvoir produire des résultats et impacts

Si à date le Comité ITIE Cameroun ne dispose pas de son propre site web, si aussi les données ne sont pas systématiquement divulguées par toutes les entités déclarantes ; si en outre la publication des rapports connaît un retard sur plus de deux années et aucune communication n'est déployée, la performance en termes de résultats et impacts est forcément hypothétique. En se souvenant qu'à l'évaluation de 2023 le Cameroun a obtenu 30/100 sur la variable Résultats et Impacts, nous admettons qu'il est illusoire de prétendre à des résultats et impacts significatifs avec l'approche actuelle de la mise en œuvre telle que décrite supra. Surtout si l'on y ajoute le dysfonctionnement du Secrétariat Permanent (SP) dont on ne connaît pas si le personnel est suffisamment motivé.

Avis suggéré au Comité : observation pertinente

arbitrage suggéré au Comité: prendre acte et prescrire d'intégrer lesdites observations dans le Plan de travail 2025.

v)- Une mise à disposition de l'exécution du budget annuel du Comité

Pour la société civile, le RAA 2024 devrait aussi contenir le niveau détaillé d'exécution du budget alloué pour la mise en œuvre du processus au cours de l'année 2024, avec une mise en évidence des rémunérations versées au personnel resté depuis plusieurs années sans contrat.

Avis suggéré au Comité : observation pertinente

Arbitrage suggéré au Comité : prendre acte et prescrire d'intégrer lesdites observations dans le Plan de travail 2025.

2.2- Observations générales du Collège élargi des entreprises extractives et prise en compte dudit avis dans le présent RAA 2024

Le Collège des entreprises extractives a donné ses observations au présent rapport par mail du point focal de COTCO et ensuite au cours de la session d'examen du présent RAA devant le Comité.

Avis suggéré au Comité : nécessité de prescrire la désignation du représentant des organismes ou entreprises représentant le secteur artisanal.

2.3- Observations générales du Collège élargi des administrations et prise en compte dudit avis dans le présent RAA 2024

R.A.S

En définitive, le projet de RAA a ensuite été soumis en examen et adoption par le Comité. Il sera publié sur le site internet du Comité ITIE dès que possible ainsi que sur les sites des partenaires. Cette démarche témoigne de l'engagement du Comité à assurer la transparence et la participation de toutes les parties prenantes impliquées au processus ITIE.

CONCLUSION

Le présent rapport met en lumière les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ITIE au Cameroun au cours de l'année 2024. En dépit de certains défis rencontrés, des progrès qu'ils soient insuffisants ou significatifs ont été enregistrés, renforçant la transparence, la gouvernance et la participation des parties prenantes dans le secteur extractif.

Les actions entreprises, telles que la signature du décret ITIE, ont permis d'institutionnaliser le Comité ITIE, assurant ainsi sa pérennité et son indépendance. Le financement des activités du Comité par dotation budgétaire dédiée et l'augmentation de la représentativité féminine au sein du Comité illustrent l'engagement du pays en faveur de la diversité et de la gouvernance inclusive. De plus, les efforts pour améliorer l'accessibilité des contrats miniers ont renforcé la transparence et la confiance des parties prenantes.

Le renforcement du débat public au sein du Comité ITIE et en dehors, ainsi que l'utilisation croissante des données ITIE ont permis de dynamiser les échanges afin à terme de mieux orienter les politiques publiques.

La mise en œuvre des mesures correctives est attendue avec optimisme et témoigne de l'engagement constant du Cameroun et son Gouvernement pour maintenir sa position au sein de l'Initiative. Le Président du Comité ITIE appelle toutes les parties prenantes à continuer à travailler ensemble pour garantir la pérennité des progrès accomplis et la transparence du secteur extractif.

LE MINISTRE DES FINANCES,
Le Président du Comité ITIE